



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2023

LA BANQUE QUI CHANGE DES BANQUES

NOUS SOMMES LA VOIX DE L’AFL



“La transition écologique cela signifie une multitude de projets malgré les soucis pour les financer. Aujourd’hui l’un de nos projets phares, c’est une deuxième ligne de tramway. Après la première ligne, d’un coût d’environ 400 millions d’euros, la deuxième nécessite un peu plus de 200 millions d’euros, avec une mise en service programmée pour le début de l’année 2026. L’AFL fait partie de la maison. Il faut que toutes les collectivités de France et de Navarre y adhèrent.»

François CUILLANDRE,
Maire de Brest et Président de Brest Métropole (29)

“ Nous avons un projet important pour la commune : la construction d’un bâtiment scolaire. Nous avons consulté l’AFL et les conditions étaient très raisonnables et intéressantes pour nous.”

Hélène Camplo-Robert,
1^{ère} adjointe à la maire de Mons (31)
en charge des finances



“Anse-Bertrand est une ville de 4 600 habitants à vocation touristique, située au nord de la Guadeloupe. La commune a signé un contrat « Territoire à énergie positive et croissance verte » avec le Ministère de l’Ecologie incluant notamment une action de remplacement de l’éclairage public par des lampes LED, l’achat de voitures électriques pour la municipalité, la construction d’un jardin créole dans une école. L’AFL m’a aidé à financer pas moins de quatre projets dans de bonnes conditions.”

Edouard Delta,
Maire d’Anse-Bertrand (971)



SOMMAIRE

Nous sommes
la voix de l’AFL p2

Édito p4

Le mot des
présidents p5

Les faits marquants
de 2023 p6

L’AFL : la banque
responsable qui nous
appartient à nous,
collectivités p8

Un modèle de
gouvernance unique p10

Zoom sur la gouvernance
en matière de RSE p12

Un appétit aux risques
maîtrisé p14

Un fonctionnement
en circuits courts p16

Nos collectivités
résolument engagées
vers la transition
écologique p18

Une banque engagée
en faveur d’un
développement toujours
plus durable des
territoires p20

L’intégration du risque
climatique dans l’activité
de la banque p22

Un accompagnement
du monde local sur
les problématiques de
financement p24

Optimiser le coût de la
ressource financière au
cœur du modèle p26

S’engager à maîtriser
son impact social et
environnemental p28

Un développement record
en 2023 p30

776 collectivités
actionnaires du groupe
AFL au 31 décembre 2023
p32

Après deux ans marqués par le Covid-19 puis l'invasion de l'Ukraine début 2022, l'environnement économique et financier mondial a été profondément bouleversé.

Dans ce contexte, les collectivités locales ont dû faire face à une double injonction : d'une part, investir en faveur de la transition écologique dans un monde où l'adaptation au changement climatique devient tout aussi prégnante que son atténuation. D'autre part, faire face à la raréfaction des deniers publics alors que l'inflation a entraîné une hausse des dépenses publiques.

Face à ce défi, le recours à l'emprunt a été particulièrement important sur l'année écoulée et l'AFL a parfaitement su répondre aux besoins et aux attentes des collectivités en matière de besoins de financements, malgré la hausse des taux d'intérêt.

Trois leviers d'actions majeurs ont caractérisé l'année 2023 :

Le premier est le fait d'avoir joué son rôle de financeur du monde local. Avec près de 800 collectivités actionnaires représentant près de 25% de la dette locale et 1,9 milliard d'euros de crédits octroyés en 2023, l'AFL a répondu présente, couvrant 55% des besoins de ses membres sur l'année. L'AFL a levé 2,1 milliards d'euros sur le marché obligataire lui permettant d'octroyer des prêts à ses membres dans des conditions compétitives.

Le deuxième est d'avoir répondu aux attentes de ses collectivités membres en matière de financement durable. Loin de restreindre ses financements à certains types d'investissements ou d'augmenter les marges sur des prêts qui ne financeraient pas directement des projets jugés « verts », l'AFL cherche à accompagner l'ensemble des besoins des collectivités,

au meilleur prix. À l'AFL, pas de prêt vert ou de prêt à impact complexe, mais des financements émanant d'investisseurs soucieux d'allouer leurs fonds à des investissements sociaux et environnementaux au service des habitants.

Le troisième est le fait d'avoir pu apporter la solidité et la robustesse nécessaires aux collectivités, dans un environnement fluctuant et incertain. Cette solidité est soulignée par des résultats records pour l'AFL avec un produit net bancaire de 23,4 millions d'euros et un résultat net consolidé de 5,7 millions d'euros qui vient consolider des fonds propres nécessaires à l'augmentation de l'activité. Avec 294 millions d'euros de capital voté, elle confirme sa solidité.

Le modèle de l'AFL avait montré sa résilience dans un environnement de taux très bas, il démontre désormais son attractivité et sa performance dans un environnement de taux positifs. Les collectivités peuvent être fières de l'outil qu'elles ont créé il y a 10 ans.



Olivier Landel,
Directeur général
de l'AFL-ST



Yves Millardet,
Président du
Directoire
de l'AFL

LE MOT “ DES PRÉSIDENTS

Les études concernant les besoins de financements en faveur de la transition écologique évoquent un mur d'investissements d'environ 15 milliards d'euros d'ici 2030. Nos collectivités sont en première ligne pour répondre à cet enjeu puisque 75% des leviers de la réussite de la transition écologique reposent sur l'échelle locale.

Or, par définition, les besoins et les capacités d'investissement de chacune de nos collectivités pour y parvenir sont différenciés au gré de la santé financière de chaque collectivité et des défis à relever sur le territoire.

L'AFL, l'outil que nous avons créé pour financer nos investissements, est là pour nous accompagner.

Nous accompagner grâce à ses solutions de financement tout d'abord : des prêts octroyés pour un montant de 1,9 milliard d'euros en 2023. Retenue dans 85% des consultations auxquelles elle participé, la banque des collectivités est devenue le 3e prêteur bancaire aux collectivités (source : Finance Active).

Nous accompagner grâce à son expertise ensuite : à travers une étude sur la rénovation énergétique des bâtiments dont une déclinaison spécifique aux petites villes, mais aussi un baromètre de la santé financière des collectivités et ses multiples déclinaisons. Ces publications sont précieuses pour aiguiller les collectivités dans le choix de leur stratégie de financement.

Nous accompagner enfin, grâce un modèle qui nous rassemble et qui nous ressemble. Qui nous ressemble car nous avons souhaité, avec l'ensemble des collectivités actionnaires, que l'AFL puisse être une banque responsable, incarnant une finance responsable. De fait, l'AFL a poursuivi le déploiement de sa feuille de route RSE en précisant sa gouvernance, en réalisant un nouveau bilan carbone, en cartographiant des risques environnementaux ou encore en publiant un index égalité femmes-hommes.

Qui nous rassemble aussi en s'adressant à toutes les collectivités, petites comme grandes, urbaines comme rurales, de métropole comme d'outre-mer. L'AFL consolide chaque jour un peu plus sa raison d'être : renforcer le pouvoir d'agir des collectivités afin de répondre aux besoins des habitants. Le nombre record de nouvelles collectivités ayant adhéré en 2023 montre que le modèle que nous avons voulu est le bon. Il a répondu, répond et répondra aux attentes des collectivités quel que soit le contexte.



Marie Ducamin,
Présidente du Conseil
d'administration de
l'AFL-ST,
Vice-présidente de
Rennes Métropole et
Maire de Saint-Jacques-
de-la-Lande.



Sacha Briand,
Président du Conseil
de surveillance de
l'AFL,
Vice-président de
Toulouse Métropole
chargé des finances,
Adjoint au Maire de
Toulouse et Membre
du Comité syndical de
Tisséo Collectivités.

LES FAITS MARQUANTS DE 2023

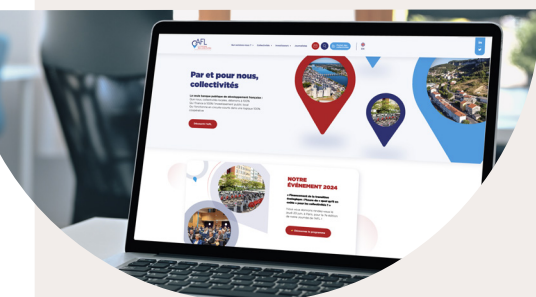


JANVIER

- › L'AFL démarre sa huitième année d'activité avec **599 collectivités** membres et plus de 7 milliards d'euros de crédits octroyés depuis 2015.
- › L'AFL lève 750 millions d'euros sur le marché obligataire.
- › L'AFL et le CNFPT signent une convention-cadre triennale.

FEVRIER

- › L'AFL publie son deuxième rapport d'allocations de ses obligations durables.
- › L'AFL lance une action spécifique pour développer sa visibilité sur la région Occitanie tout au long de l'année.



MARS

- › L'AFL publie des résultats annuels 2022 d'un niveau record.
- › L'AFL dévoile son nouveau site internet.

AVRIL

- › Nouvelle étude publiée avec l'INET : la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- › L'AFL publie sa charte éthique.



Election de Marie Ducamin à la Présidence du CA

MAI

- › L'AFL renouvelle son Conseil d'administration : Marie Ducamin, Vice-présidente de Rennes Métropole et Maire de Saint-Jacques-de-La-Lande est élue Présidente.
- › L'AFL lance avec succès une seconde émission publique de 500 millions d'euros à 15 ans.
- › Réunion annuelle des LGFA du monde entier [Agence de financement des entités publiques] organisée dans les bureaux de l'AFL à Lyon.

JUIN

- › Organisation par l'AFL de sa Journée annuelle rassemblant ses collectivités membres et partenaires autour d'une thématique : « éviter l'ingérable et gérer l'inévitable ».
- › Quatrième édition du baromètre AFL de la santé financière des collectivités.

JUILLET - AOÛT

- › Olivier Landel quitte France urbaine et devient Directeur général de l'AFL-ST à temps plein.
- › Tournage de vidéos en Occitanie au sein de collectivités membres.

SEPTEMBRE

- › L'AFL publie ses résultats semestriels confirmant un rythme de développement soutenu.

OCTOBRE

- › L'AFL est présente sur les événements annuels des associations nationales d'élus dont elle est partenaire.



Séminaire stratégique des deux Conseils en présence de François Hollande

NOVEMBRE

- › Les membres du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance se réunissent en séminaire pour échanger sur les orientations stratégiques de l'AFL.
- › Première Journée régionale de l'AFL qui rassemble les collectivités et partenaires du territoire d'Occitanie à Toulouse.
- › L'AFL participe au Salon & au Congrès des maires de l'AMF poursuivant le développement de sa notoriété auprès des collectivités.
- › Publication d'un troisième baromètre de la santé financière des « Petites villes de demain » en partenariat avec l'ANCT et l'APVF.

DECEMBRE

- › Publication d'une étude explorant la rénovation énergétique des bâtiments publics au sein des petites villes, en partenariat avec l'APVF.
- › L'AFL participe aux ETS et présente aux côtés des élèves de l'INET une nouvelle étude sur le financement du cycle de l'eau.
- › Fin d'année record pour l'AFL avec 177 nouvelles collectivités actionnaires et 1,9 milliard d'euros de crédits octroyés.



Journée de l'AFL en Occitanie

L'AFL : LA BANQUE RESPONSABLE QUI NOUS APPARTIENT À NOUS, COLLECTIVITÉS

Banque publique de développement, l'AFL, notre banque, a la particularité d'avoir été créée par et pour nos collectivités locales dans une logique coopérative qui a puisé son inspiration dans les pays nordiques.

Nous, collectivités, en sommes les uniques actionnaires, les uniques bénéficiaires et les uniques garantes.

LA RAISON D'ÊTRE DE L'AFL

S'inscrivant dans les dispositions de la loi Pacte, l'AFL s'est dotée fin 2019 d'une raison d'être. Celle-ci est inscrite dans les statuts de l'AFL et de l'AFL-ST depuis le 28 mai 2020.

Cette raison d'être reflète l'ADN du groupe AFL.

Incarner
une finance responsable

pour renforcer
*le pouvoir d'agir
du monde local*

afin de répondre
*aux besoins présents et futurs
des habitants*

L'AFL s'est vu accorder le statut d'établissement de crédit public de développement par le superviseur bancaire (ACPR) en 2021.

Parmi les critères déterminants pour être éligible à ce statut, le fait de « ne pas avoir pour but de maximiser les profits ou les parts de marchés »

TROIS GRANDES VALEURS

En décembre 2020, le Conseil d'administration de l'AFL-ST a sélectionné trois valeurs qui doivent permettre d'asseoir son fonctionnement et de guider ses activités. Ces valeurs sont les suivantes :



L'expertise

L'AFL déploie une expertise à notre service, en matière de finances publiques locales, de financement de la transition écologique... S'appuyant sur la connaissance de ses équipes vis-à-vis des marchés financiers, l'AFL optimise le coût de financement de nos collectivités.



La solidarité

Regroupées et solidaires au sein de l'AFL, nous, collectivités membres souhaitons bénéficier de financements pour nos projets. Petites ou grandes, rurales ou urbaines, de métropole ou d'outre-mer, nous sommes toutes concernées.



La transparence

Etant les uniques actionnaires, nous, collectivités, impulsions les orientations stratégiques de l'AFL. Situation financière, notation AFL, fonctionnement de la banque, notre accès à l'information est totalement transparent.

UNE CHARTE ÉTHIQUE POUR RÉAFFIRMER DES PRINCIPES DIRECTEURS

Conformément à la volonté de nos collectivités actionnaires, les administrateurs et dirigeants de l'AFL partagent deux convictions :

- › L'engagement pour une finance responsable comme ambition qui doit se décliner au quotidien par tous.
- › La réussite de l'AFL est une histoire de femmes et d'hommes, dont les compétences professionnelles, le travail et l'intégrité permettent son développement.

Aussi, à travers une charte éthique et un manuel d'éthique qui constituent un référentiel de principes directeurs et de règles de bonne conduite, mais aussi à travers un ensemble de politiques internes, l'AFL a décliné ses engagements et ses valeurs. Ils inspirent quotidiennement l'ensemble des décisions et constituent la preuve que l'AFL incarne une finance responsable conformément à l'esprit qui a présidé à sa création.



UN MODÈLE DE GOUVERNANCE UNIQUE

La gouvernance du Groupe AFL s'appuie sur une structure à deux niveaux, assurant une séparation des pouvoirs entre l'établissement de crédit et sa maison-mère dans l'objectif de :

- › Définir la stratégie et la mettre en œuvre, la revoir régulièrement et surveiller cette mise en œuvre ;
- › Prévenir les risques de conflits d'intérêt avec des collectivités qui sont à la fois actionnaires et emprunteuses ;
- › Conduire la responsabilité de l'ensemble des parties-prenantes par des mécanismes de contrôle ;
- › Assurer une étanchéité entre les décisions stratégiques prises par la Société Territoriale et la gestion opérationnelle opérée au niveau de la filiale établissement de crédit.

LA SOCIÉTÉ TERRITORIALE (AFL-ST) : COMPAGNIE FINANCIÈRE

SON ACTIONNARIAT :

Propriété exclusive des collectivités membres, actionnaires ensemble à **100%** : Communes, Départements, Régions, Établissements publics de coopération intercommunale (avec ou sans fiscalité propre), Établissements publics territoriaux et établissements publics locaux

SA MISSION :

- › Promotion du Groupe AFL, notamment auprès de la sphère publique locale et représentation des intérêts des collectivités membres
- › Gestion des adhésions au Groupe AFL
- › Définition des grandes orientations stratégiques du Groupe AFL
- › Pilotage du système de double garantie mis en place au sein du Groupe AFL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ▶ 3 collègues
- ▶ 13 collectivités représentées

L'AGENCE FRANCE LOCALE (AFL) : ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT

SON ACTIONNARIAT :

Détenue à plus de 99,9% par la Société territoriale

SA MISSION :

- › Gestion opérationnelle du Groupe AFL
- › Financement sur les marchés
- › Octroi de crédits aux collectivités membres

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

- ▶ 12 personnalités qualifiées dont
- ▶ 9 administrateurs indépendants



LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFL-ST AU 31 DÉCEMBRE 2023

Marie Ducamin Présidente
Sacha Briand Vice-président

BLOC RÉGIONAL

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Didier Reveau - Conseiller régional

RÉGION OCCITANIE

Stéphane Béard - Conseiller régional

RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Sandrine Derville - Vice-présidente en charge des Finances, de l'Administration, de la modernisation et de l'ouverture de l'action publique

BLOC DÉPARTEMENTAL

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Nicolas Samsoen - Vice-président en charge des finances et de l'efficacité des politiques publiques

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Luc Berthoud - Vice-Président délégué habitat cohésion sociale et insertion

BLOC COMMUNAL

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Didier Khelfa - Vice-président délégué au Budget, aux Finances, à la Stratégie financière, à la contractualisation avec l'Etat et les collectivités

MÉTROPOLE DE LYON

Bertrand Artigny - Vice-président en charge des finances

METROPOLE DU GRAND NANCY

Pierre Boileau - Vice-président en charge des relations avec les territoires voisins

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

Bernard Bienvenu - Premier Vice-président en charge du service aux communes et à la déconcentration

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON

Luc Bouard - Président

COMMUNE DE MAREAU-AUX-PRÉS

Bertrand Hauchecorne - Maire

COMMUNE DE BUSCHWILLER

Christèle Willer - Maire

COMMUNE DE MUZY

Bernard Andrieu - Conseiller municipal, membre de la commission des finances

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Olivier Landel Directeur général
Yves Millardet Directeur général délégué

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'AFL AU 31 DÉCEMBRE 2023

Sacha Briand Président
Marie Ducamin Vice-présidente

Julien Denormandie - Chief impact officer de Sweep

Sophie Souliac-Dallemagne - Directrice générale de Hiram France

Sophie L'Hélias - Fondatrice et Présidente de LEADERXXCHANGE

Lars Andersson - Fondateur de Kommuninvest

Victoire Aubry-Berrurier

François Drouin - Président d'ETI FINANCE

Nicolas Fourt Directeur général délégué de Sienna Private Credit (jusqu'en avril 2024)

Delphine Cervelle Directrice générale des services de la Ville de Saint-Ouen

Rollon Mouchel-Blaisot - (jusqu'au 21/11/2023) - Préfet

Marie Lemarie - Directrice générale de Scor Ireland

Olivier Landel - Directeur général de l'AFL-ST

Lydie Assouline - (Censeur depuis le 04/12/2023) Senior Advisor chez Blackfin

LE DIRECTOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Yves Millardet - Président du Directoire

Ariane Chazel - Directrice engagements et risques, climat et finance durable

Laurence Leydier - Directrice des adhésions et du crédit

Thiébaut Julin - Directeur financier

ZOOM SUR LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RSE

Parce que la responsabilité est au cœur de l'ADN de notre banque, les enjeux RSE irriguent l'ensemble des processus de décision. En conséquence, toutes les instances participent à la gouvernance des sujets de responsabilité dans le cadre de leurs attributions.

AU NIVEAU DE L'AFL-ST

Les travaux 2023 ont porté sur l'enrichissement de la gouvernance dans l'optique de préciser les rôles et responsabilités en matière de RSE.

Le rôle du Conseil d'administration est central : il détermine la stratégie RSE, assisté par le Comité des rémunérations et du gouvernement d'entreprise et le Comité d'audit et des risques sur leurs périmètres respectifs.

La stratégie RSE est présentée tous les trois ans devant l'Assemblée générale des actionnaires qui rassemble l'ensemble des représentants des collectivités membres.

AU NIVEAU DE L'AFL

Le Conseil de surveillance (CS) détermine les orientations stratégiques pluriannuelles de l'AFL en matière de RSE, ainsi que son plan d'action. Il évalue également les résultats obtenus. Il approuve la charte d'éthique et les différentes politiques qui la mettent en application.

Il est assisté par trois comités :

- › Le Comité stratégique qui devient le Comité stratégie et engagements responsables. Ce comité instruit notamment pour le compte du CS la définition et le déploiement de la feuille de route Climat et Finance Durable de l'AFL ;
- › Le Comité des rémunérations, des nominations et du gouvernement d'entreprise instruit pour le compte du CS les sujets relevant de la conformité, de l'éthique, de la gouvernance et des rémunérations ;
- › Le Comité d'audit et des risques instruit pour le compte du CS les sujets relevant de la gestion des risques.

ENFIN, EN INTERNE

Un Comité RSE Climat et Finance Durable a été créé pour piloter la feuille de route dédiée. Réuni trimestriellement, il rassemble les membres du Directoire et les collaborateurs de toutes les directions.

Il est piloté par la Directrice Engagements et Risques, Climat & Finance Durable qui pilote les chantiers relevant de la feuille de route RSE climat finance durable. Elle est par ailleurs directement responsable de la gestion des risques et de la conformité. Du fait de l'imbrication forte de l'exigence de responsabilité au sein du Groupe, chaque direction prend en charge les chantiers relevant de son périmètre.



« Fort de notre feuille de route climat et finance durable structurée selon les préconisations de la TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosures), notre objectif est que l'AFL puisse remplir pleinement sa mission de politique publique tournée vers l'intérêt général et constitue ainsi un outil adapté à la disposition des collectivités locales pour financer les transitions énergétiques et climatiques, tel qu'elles l'ont souhaité et imaginé ».

Ariane Chazel, Directrice Engagements & Risques, Climat & Finance durable.



FOCUS

ZOOM SUR LE SÉMINAIRE DES DEUX CONSEILS

Rassemblant les membres représentants des collectivités locales actionnaires du Conseil d'administration de l'AFL-ST et les membres experts de la banque et de la finance du Conseil de surveillance de l'AFL, le Séminaire stratégique des deux Conseils est un moment majeur de la vie du Groupe. Il s'est réuni en novembre 2023.

Une journée d'échanges et de contributions croisées

Grâce à des échanges approfondis et des regards croisés sur la stratégie que déploie l'AFL, il permet de matérialiser l'engagement de tous pour une banque au service de nos collectivités locales françaises. Cette année, il s'est tenu le lundi 20 novembre à la Maison de la RATP à Paris.

Figuraient au programme des réflexions sur :

- › Le rôle de l'AFL dans les transitions
- › Retour sur 10 années de construction de l'AFL
- › Les logiques du développement à venir
- › L'intervention de l'AFL dans le débat public

Participation exceptionnelle de François Hollande, Président de la République (2012-2017)

En 2013, il a fallu une impulsion politique forte pour faire sortir de terre la banque des collectivités. Cette impulsion a été donnée par le Président de la République, François Hollande ; elle a permis d'inscrire dans la loi de séparation bancaire de l'été 2013, la création d'une banque détenue par nos collectivités locales françaises et qui nous soit entièrement dédiée. Il est venu rappeler les origines de l'idée et a annoncé « l'éternité » pour l'AFL.



UN APPÉTIT AUX RISQUES MAÎTRISÉ

Nous, collectivités locales, avons souhaité que l'AFL puisse mener ses activités dans un cadre conservateur en cohérence avec les pratiques de ses institutions sœurs d'Europe du Nord. Néanmoins la prise de risque est inhérente à l'activité bancaire. L'AFL définit au sein de sa stratégie financière et d'appétit au risque les limites encadrant son activité, validées et revues annuellement par le Conseil d'administration de l'AFL-ST et le Conseil de surveillance de l'AFL, assistés de leur Comités d'audit et des risques.

Ainsi, la stratégie en matière de prêts et d'encadrement du risque de crédit, d'encadrement des risques liés aux activités de marché, l'appétit aux risques non financiers ainsi que les seuils des ratios de capital sont définis. Dans la mesure où les évolutions environnementales et climatiques anticipées vont modifier la prise de risques, l'appétit aux risques de l'AFL intègre progressivement les facteurs de risques liés à l'environnement.

LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE, AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

La conformité joue un rôle crucial dans le secteur bancaire en raison de la nature complexe et hautement réglementée de cette industrie dont l'impact sur l'économie est important. Nous, collectivités, avons créé l'AFL avec la volonté de disposer d'une banque alignée sur les meilleurs standards en termes de conformité. Des sensibilisations et formations sont régulièrement organisées auprès des collaborateurs. L'AFL dispose d'un processus d'alerte et de remontée des dysfonctionnements de conformité.

La conformité à la réglementation recouvre en particulier :

- › Le respect des lois et réglementations émises par les autorités nationales et internationales ;
- › L'intégrité financière : lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, gestion des conflits d'intérêts et de l'information privilégiée ;
- › La protection de la clientèle : la transparence des pratiques et des produits, le respect à l'égard des clients, la confidentialité et la sécurité des données personnelles.
- › La déontologie et l'éthique.

FOCUS

ZOOM SUR L'INTÉGRITÉ FINANCIÈRE

La préservation de l'intégrité des marchés contribue à maintenir la confiance des investisseurs, à favoriser la stabilité financière et à assurer le bon fonctionnement des marchés financiers.

À cette fin, l'information au sein de l'AFL est gérée avec la plus grande attention à savoir :

- › l'information confidentielle d'une part : protégée par le secret professionnel, ou couverte par la réglementation relative à la prévention des abus de marché, dans le respect des recommandations émises par les autorités, l'AFL a défini des procédures d'identification, de contrôle et de publication de l'information privilégiée. Cela passe en particulier par la mise en place de contingentement de l'information et de gestion de listes d'initiés. L'objectif est d'empêcher la divulgation et l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées, potentiellement constitutives d'abus de marché et/ou délit d'initié.
- › l'information exacte, précise et sincère diffusée de manière transparente aux parties prenantes de l'AFL. Cela inclut les informations financières, dont les performances de l'entreprise, et les facteurs de risques, selon les modalités prévues par la réglementation.

ZOOM SUR LA PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

Nous, collectivités locales, sommes à la fois les actionnaires et les clients de notre banque. La protection de la clientèle est un principe inhérent à l'activité de la banque et se caractérise via un ensemble de processus à toutes les étapes de la relation : de l'information précontractuelle jusqu'au suivi de la vie du crédit. Chaque collaborateur a le devoir de veiller à la primauté des intérêts du client, à diffuser une information claire, loyale et complète et à prévenir les risques de conflits d'intérêts. Conformément à ce que prévoit la réglementation, toute collectivité peut émettre une réclamation auprès de la Direction Engagements & Risques, qui traite chaque demande avec diligence.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB/FT)

Assujettie à la réglementation bancaire, l'AFL a mis en place un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de respect des embargos et mesures de sanctions internationales.

L'AFL dispose d'une gouvernance sur ce sujet, d'une politique et de procédures spécifiques visant à assurer :

- › la connaissance et l'identification des clients et partenaires d'affaires (KYC) ;
- › le suivi de la relation d'affaires ;
- › la détection des opérations à risque ;
- › le filtrage en regard des listes de gels nationales et internationales ;
- › la remontée d'informations auprès des autorités réglementaires et judiciaires ;
- › le contrôle permanent et l'audit périodique du dispositif de LCB/FT ;
- › un dispositif d'information et de formation continue des collaborateurs de l'AFL.

UN FONCTIONNEMENT EN CIRCUITS COURTS

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

◆ FONDS PROPRES ◆

294 MILLIONS
de capital promis par les collectivités actionnaires

◆ LE MARCHÉ OBLIGATAIRE ◆

+ DE 10 MILLIARDS
d'euros levés sur les marchés financiers depuis 2015

+ DE 300
investisseurs

2,1 MILLIARDS
d'euros levés en 2023



OÙ VA L'ARGENT ?

◆ NOS COLLECTIVITÉS ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2023 ◆

776
COLLECTIVITÉS

- 5** Régions
- 13** Départements
- 2** Collectivités d'Outre-mer
- 15** Métropoles
- 9** Communautés urbaines
- 40** Communautés d'agglomération
- 59** Communautés de communes
- 6** Établissements publics territoriaux
- 45** Syndicats mixtes et intercommunaux
- 582** Communes

64%
de la population française réside dans une collectivité membre de l'AFL

25%
poids des membres de l'AFL dans la dette publique locale

177 collectivités devenues actionnaires en 2023

Notre + petit membre au 31 décembre 2023
Aulan (26) : 9 habitants

Notre + grand membre au 31 décembre 2023
Région Nouvelle-Aquitaine : 6 millions d'habitants

2023 C'EST...

PRÈS D'1,9 MILLIARD
d'euros de crédits octroyés

511
contrats de crédit signés

332
collectivités ont emprunté auprès de l'AFL

85%
des consultations dans lesquelles l'AFL est retenue

55%
de part de marché parmi les membres de l'AFL sur les financements 2023

Une part de marché totale estimée à plus de 8% en 2023 soit le 3^e prêteur bancaire aux collectivités (source : Finance Active)

Notre + petit prêt en 2023
10 000 euros

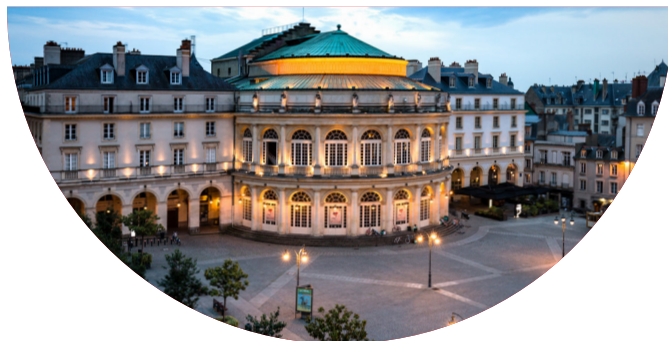
Notre + gros prêt en 2023
80 millions d'euros

À QUOI SERT L'ARGENT ?



NOS COLLECTIVITÉS RÉSOLEMENT ENGAGÉES VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PANORAMA DES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES



Intercommunalités et syndicats

- › Urbanisme
- › Transports,
- › Eau et assainissement,
- › Gestion des déchets,
- › Raccordement du réseau électrique,
- › Numérique
- › Etc.

Etablissements publics locaux

- › Gestion des services publics pour le compte d'une collectivité locale dans des domaines tels que la lutte contre les incendies, l'accompagnement social, le culturel, etc.

Communes

- › Compétence générale au niveau local (principalement concernant le logement, l'environnement, les écoles, l'enfance et la petite enfance, l'accompagnement social...)

Régions :

- › Développement économique
- › Transports
- › Lycées

Départements

- › Action sociale
- › Voirie
- › Collèges

NOS COLLECTIVITÉS AU COEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nous, collectivités, sommes en première ligne dans les transitions à travers les investissements que nous portons, qui représentent plus de 65% de l'investissement public en France.

Nous menons sur les territoires des politiques d'atténuation et d'adaptation des évolutions climatiques et plus globalement environnementales, et nous rendons compte de celles-ci auprès de nos électeurs.

Nos investissements visent le développement de services et équipements publics au bénéfice des habitants du territoire.

ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

2010

Obligation pour les collectivités locales de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du Débat d'orientation budgétaire (DOB).

2015

Signature de l'Accord de Paris dans lequel les Etats s'engagent à limiter l'augmentation de la température moyenne à 2°C. Adoption de la première Stratégie Nationale Bas-Carbone visant à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cette stratégie s'applique à l'ensemble des collectivités à l'échelon régional et intercommunal.

Mise en place des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : outils de planification stratégique et opérationnel qui permet aux collectivités d'atteindre les objectifs suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, adaptation aux effets du changement climatique et amélioration de la qualité de l'air.

2017

Le Plan Climat fixe des objectifs plus ambitieux pour la France, dont l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

2019

La loi énergie climat inscrit l'objectif de neutralité carbone dans la loi.



QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS DE COLLECTIVITÉS LOCALES POUR CONTRIBUER À LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

Rénovation énergétique des bâtiments

Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) impose de réduire la consommation énergétique des bâtiments de 40% en 2030, de 50% en 2040, et de 60% en 2050 par rapport à 2010 et concerne tous les bâtiments ou locaux d'activité à usage tertiaire et dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m².

La réduction de l'artificialisation des sols

La loi Climat et Résilience adoptée en 2021 fixe l'objectif, à horizon 2030, de diviser par deux le rythme d'artificialisation par rapport à la consommation d'espaces observée depuis 2010 et d'atteindre un état de zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050.

L'efficacité énergétique de l'éclairage public

Le code de l'environnement identifie des installations sur lesquelles porte une politique destinée à prévenir, réduire et limiter les consommations d'énergie.

Le verdissement des flottes de véhicules des autorités locales

L'article 76 de la loi d'Orientation des mobilités (LOM) impose une proportion minimale de véhicules à faibles empreinte carbone lors de l'acquisition ou du renouvellement du parc des collectivités.

La mise en place de Zones à faibles émissions (ZFE)

La loi Climat et résilience étend l'obligation de mise en place d'une ZFE aux collectivités de plus de 150 000 habitants.

L'élaboration d'une politique de mobilité durable pour la localité : le code des transports rend obligatoire l'élaboration d'un Plan de mobilité pour les AOM (Autorités organisatrices de la mobilité) dont le ressort territorial comprend plus de 100 000 habitants.

La décarbonation de la restauration collective

La loi Egalim adoptée en 2018 fixe l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50% de produits responsables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

UNE BANQUE INVESTIE EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT TOUJOURS PLUS DURABLE DES TERRITOIRES

Nos collectivités sont largement engagées dans la transition écologique. Nous souhaitons une banque qui nous accompagne dans cette trajectoire :

- › en finançant nos investissements au meilleur prix,
- › en nous proposant son expertise sur nos sujets de préoccupation,
- › en incarnant elle-même cette trajectoire dans son fonctionnement.

Incarner la finance durable : tel est l'objectif que nos collectivités ont souhaité pour leur banque.

En cohérence avec nos engagements éthiques et responsables, l'AFL, notre banque, a mis en place un dispositif de financement durable des projets de nos collectivités à travers un dispositif innovant.



QUEL DISPOSITIF ?

L'AFL a répertorié les dépenses durables du budget principal des collectivités actionnaires comptant plus de 3 500 habitants en trois grandes catégories d'investissements :

- 1 L'accès à des services sociaux essentiels et de base (éducation et culture, emploi, accès aux services de santé essentiels, inclusion sociale) ;
- 2 La transition énergétique et écologique (transports publics à bas carbone, prévention et contrôle de la pollution, énergies renouvelables, ...) ;
- 3 Les infrastructures durables, les villes et la cohésion territoriale (gestion durable de l'eau, habitat accessible, infrastructures durables et accessibles).

L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES

Pour financer les dépenses d'investissement ainsi catégorisées, l'AFL a mis en place un programme d'émissions obligataires durables.

› A qui sont proposées les obligations ?

À des investisseurs spécialisés dans le financement durable ou soucieux d'allouer leur épargne à des investissements visant la transition écologique.

› L'avantage du dispositif ?

La méthodologie de l'AFL permet de donner un accès direct au refinancement durable, à tous les membres de l'AFL (et non pas seulement aux plus grandes collectivités). Elle sert en outre toute la structure, et par là tous ses actionnaires, par sa contribution au refinancement de l'AFL.

› La reconnaissance du dispositif ?

En janvier 2020, Moody's (ex Vigeo Eiris) a revu le dispositif mis en place et a considéré que celui-ci était aligné sur les quatre grands principes applicables aux obligations vertes et sociales dans leur dernière version de juin 2018 et a exprimé « une assurance raisonnable » (le plus haut niveau d'assurance) sur les engagements de l'AFL.

Métropole européenne de Lille (59)

Modernisation des équipements de tri et de traitement des déchets pour limiter les déchets non valorisés



Département de l'Essonne (91)

Rénovation énergétique des collèges et des bâtiments



Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (01)

Construction d'une voie verte pour promouvoir le vélo



Ilewa - Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (974)

Construction du centre de recyclage des déchets ménagers RUN'EVA couvrant les besoins de l'île de la Réunion



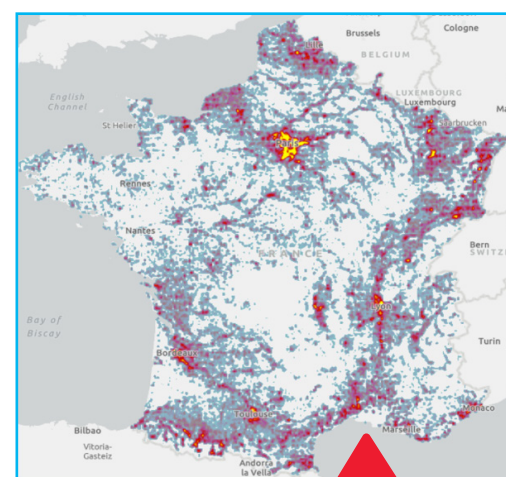
Commune de Montreuil (93)

Plantation d'arbres pour créer des îlots de fraîcheur dans les quartiers de la ville

L'INTÉGRATION DU RISQUE CLIMATIQUE DANS L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE

INTÉGRATION DES RISQUES CLIMATIQUES QUI PÈSENT SUR LES COLLECTIVITÉS DANS LA POLITIQUE D'OCTROI DE CRÉDIT

- › Pour répondre à une exigence réglementaire entrée en vigueur le 30 Juin 2021, applicable à tous les établissements de crédit depuis le 30 juin 2022 ;
- › Parce que les événements climatiques peuvent avoir un impact budgétaire sur les collectivités territoriales françaises ;
- › Parce que ces risques vont s'accroître dans les années à venir (GIEC, ACPR, France Assureurs ...) et nécessitent une prise en compte plus fine dans l'appréciation du risque de crédit par les organismes bancaires ;



L'AFL a construit une méthodologie « indicateur climat » fondée sur une analyse ramenée à un indice sur 100 pour apprécier le risque climat et intégrer cette approche dans l'analyse du risque de crédit de chaque collectivité.

Plusieurs enseignements ressortent de l'analyse de l'AFL :

- › Une majorité de communes peu vulnérables à ce stade (indicateur < 20/100) ;
- › Une minorité déjà particulièrement exposée aujourd'hui (indicateur > 50/100) ;
- › Des niveaux d'exposition généralement élevés autour des grandes agglomérations.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'AFL

En 2023, l'AFL a construit sa cartographie des risques ESG.

Pourquoi ?

- › Pour identifier les impacts potentiels des évolutions climatiques sur le profil de risque de l'AFL à moyen et long terme ;
- › Pour pouvoir adapter les politiques de la banque et la protéger contre la matérialisation de ces risques.

Quels enseignements sont issus de la cartographie des risques climatiques ?

Les évolutions climatiques vont avoir des conséquences pour les populations et les infrastructures. Elles vont nécessiter des investissements importants destinés à la fois à adapter les territoires aux conséquences du changement climatique et également à en atténuer les impacts. Les Etats et les collectivités locales sont en première ligne pour agir, financés en partie par les banques et les marchés financiers. Ainsi les attentes des parties prenantes de l'AFL se renforcent sur le sujet:

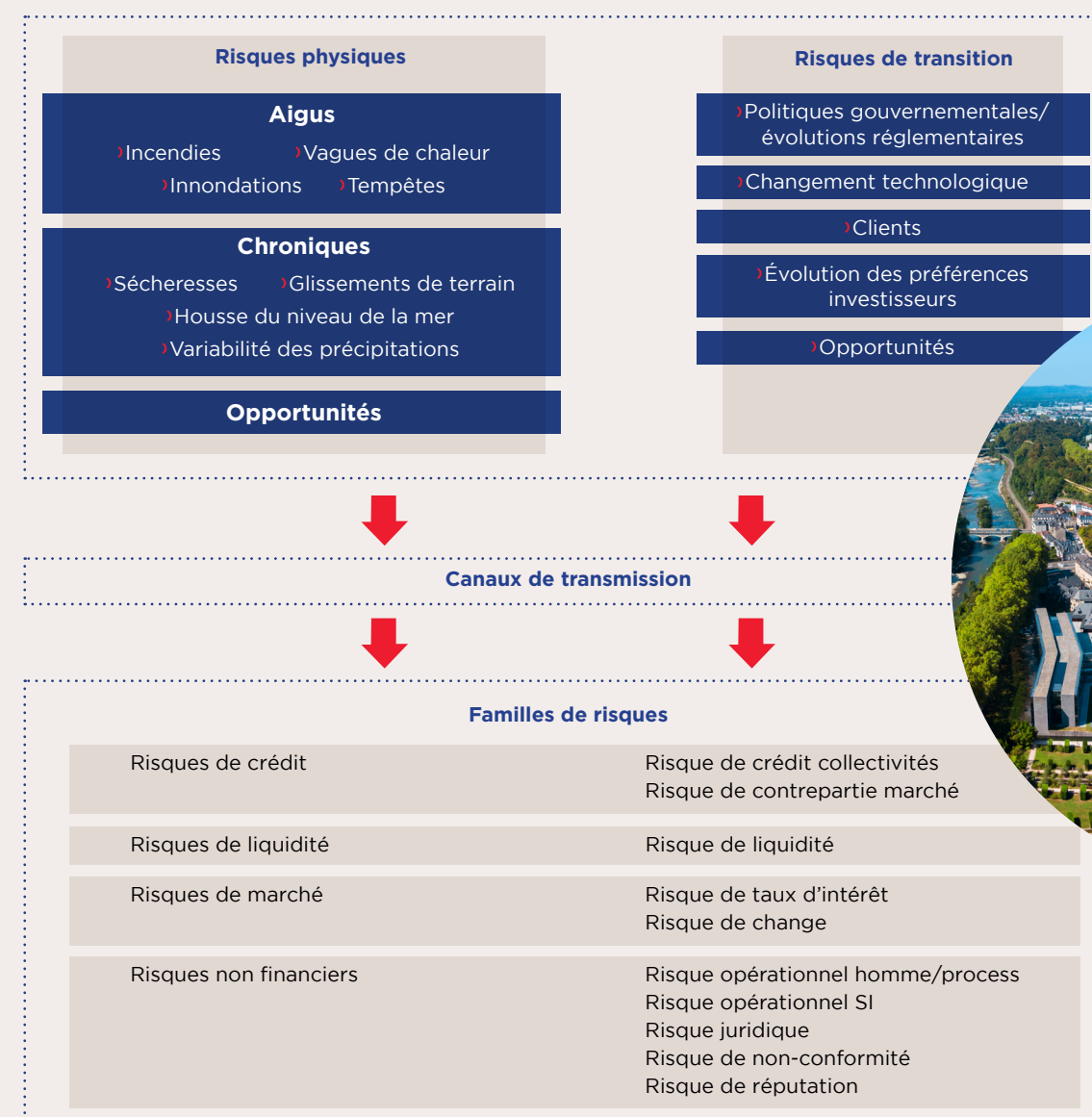
Nous, collectivités, sommes attentives à ce que notre banque (et nos autres partenaires bancaires) s'inscrive dans la trajectoire RSE que nous portons pour nos territoires ;

L'appétit des investisseurs pour des émetteurs prenant en considération les sujets ESG modifie l'environnement dans lequel évolue l'AFL ;

Les exigences du régulateur vont croissant en matière de prise en compte des risques climatiques et environnementaux, de traçabilité et de transparence ;

Quels enjeux pour l'AFL ?

Pour l'AFL, les enjeux résident dans la correcte planification des actions à mener pour se mettre en conformité avec la réglementation, répondre aux attentes des parties prenantes tout en maîtrisant le coût (pour les collectivités et pour l'AFL) des actions menées et pour éviter l'écoblanchiment.



UN ACCOMPAGNEMENT DU MONDE LOCAL SUR LES PROBLÉMATIQUES DE FINANCEMENT

En tant que banque 100% dédiée au financement de l'investissement public local, l'AFL ne finance que des projets d'intérêt public.



Commune de Saint-Hilaire (31)
Rénovation et extension de l'école publique



Syaden (11)
Déploiement de la fibre optique dans le département

UNE INSTITUTIONNALISATION AU SEIN DU MONDE LOCAL

Partenaire des associations nationales d'élus depuis de nombreuses années, l'AFL a signé et déployé en 2023 plusieurs partenariats structurants avec des associations nationales de premier plan dont :

- Le **CNFPT**, à travers une convention cadre conclue pour une durée de trois ans, cette convention permet d'inscrire dans le temps les actions conjointes menées par les deux institutions, et de réaffirmer la place singulière de l'AFL dans l'écosystème public local.
- Intercommunalités de France**, à travers une convention d'expertise permettant à l'AFL de faire connaître son modèle auprès des EPCI de France lors du Congrès annuel de l'association qui s'est déroulé à Orléans.



UNE EXPERTISE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Au-delà de son rôle de financeur des collectivités, l'AFL a renforcé en 2023 son expertise au service de nos collectivités notamment via :

La publication de plusieurs études sur la rénovation énergétique des bâtiments dont une spécifiquement dédiée aux petites villes, en partenariat avec l'Association des petites villes de France (APVF).



Ces études ont fait l'objet de publications mais aussi de nombreux webinaires et présentations, à l'invitation des partenaires de l'AFL ou lors d'événements organisés ou co-organisés par l'AFL.

La publication du quatrième baromètre de l'AFL sur la santé financière des collectivités, ainsi qu'une déclinaison spécifique pour les « petites villes de demain » ;



FOCUS

ZOOM SUR LA JOURNÉE DE L'AFL

La parole aux élus

L'AFL a réuni plus de 140 de ses membres, partenaires et contreparties le jeudi 15 juin 2023 à la Maison de la RATP, pour sa Journée annuelle consacrée à une thématique d'une actualité brûlante : Éviter l'ingérable et gérer l'inévitable : les collectivités ont-elles les moyens de conduire la transition écologique qui s'impose ? C'est le premier Président de la Cour des Comptes, Pierre Moscovici, qui a introduit la journée. Il était en effet ministre des Finances au moment du vote de la loi de régulation et de séparation des activités bancaires du 26 juillet 2013.

La santé financière des collectivités

La révélation du Baromètre AFL 2023 de la santé financière des collectivités a permis aux élus et dirigeants territoriaux présents d'éclairer ce panorama global : Bertrand Hauchecorne, maire de Mareau-aux-Prés, Marie Ducamin, vice-présidente de Rennes Métropole et présidente du Conseil d'administration de l'AFL, Romain Colas, maire de Boussy-Saint-Antoine, et Katell Parent, Directrice des Finances de la Région Grand Est.

Focus sur la transition écologique

La question des investissements pour la transition écologique dans les collectivités a été longuement abordée : par le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu, François Thomazeau, chef de projet senior à I4CE, puis Théo Gal et François le Béhot, élèves ingénieur en chef territorial et administrateur territorial. Deux élus ont pu témoigner de leurs enjeux territoriaux : Audrey Linkenheld, vice-présidente de la Métropole de Lille, et Michel Maya, maire de Tramayes en Saône-et-Loire.



OPTIMISER LE COÛT DE LA RESSOURCE FINANCIÈRE AU COEUR DU MODÈLE

Au cours de l'année 2023, l'AFL a levé un volume record de 2,1 milliards d'euros sur le marché obligataire.

L'AFL a effectué deux émissions syndiquées libellées en euro d'un montant de 750 millions d'euros à 7 ans et de 500 millions d'euros à 15 ans.

A ces deux émissions, s'ajoutent deux abondements d'une émission obligataire en livres sterling. En complément de ces opérations, plusieurs placements privés ont été réalisés, dont 215 millions d'euros de placements privés d'obligations durables. Pour la première fois également, des placements privés avec une option de remboursement avant l'échéance à la main de l'AFL (dits « callable ») ont été effectués.

Avec une marge moyenne pondérée de 49 points de base au-dessus de la courbe des OAT, le programme d'emprunt de 2023 a permis d'allonger la courbe de refinancement de l'AFL afin de poursuivre son adéquation avec le bilan.

2023 C'EST...

2,1 MILLIARDS
levés sur le marché obligataire par des émissions à long terme

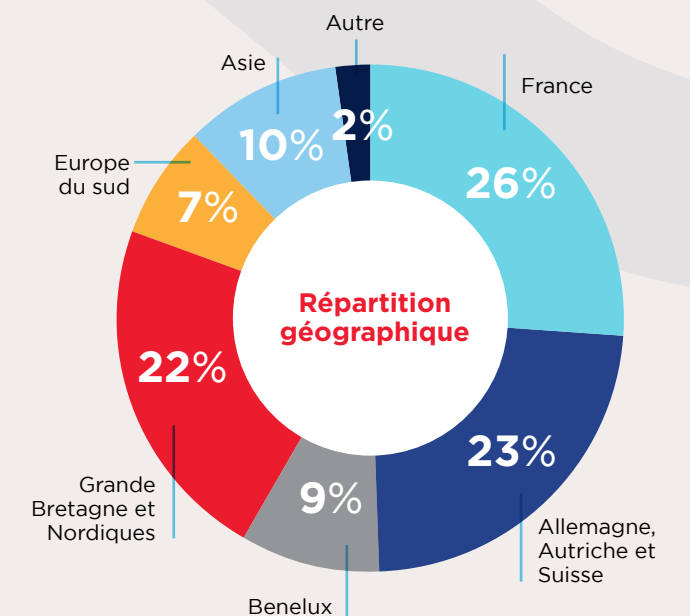
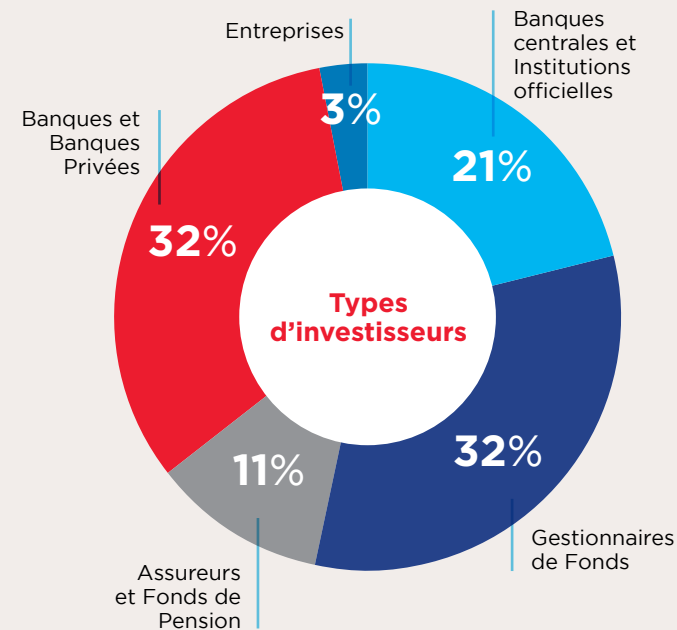
8,5 ANNÉES
en maturité moyenne pondérée



NOS INVESTISSEURS

PAR PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE ET PAR TYPOLOGIE

(Distribution agrégée des émissions libellées en euro entre 2015 et 2023)



LES CHIFFRES À RETENIR

« Depuis sa création en 2015, l'AFL a levé un peu plus de

10 milliards d'euros

destinés à financer les investissements de ses collectivités membres. Avec l'appui de banques chefs de file, elle a pu avoir la confiance de plus de

300 investisseurs

différents, preuve de la qualité de sa signature, de la solidité du modèle et de l'attractivité des collectivités locales françaises. »

Thiébaut Julin
Directeur financier et membre du Directoire de l'AFL



MOODY'S
INVESTORS SERVICE

Aa3 / P-1
Perspective stable

Notation Moody's (dernière opinion de crédit : 1^{er} juin 2023)

S&P Global
Ratings

AA-/ A-1 +
Perspective stable

Notation S&P (dernière opinion de crédit : 24 mai 2023)

S'ENGAGER À MAÎTRISER SON IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avec son modèle opérationnel léger, l'AFL est soucieuse de son impact social et environnemental dans son fonctionnement. Nos collectivités étant à l'origine de sa création, nous avons souhaité qu'elle porte les valeurs du monde local en la matière dans ses pratiques au quotidien.

Chaque année, l'AFL va plus loin dans ses engagements afin d'améliorer son implication sociale et de prendre en compte son impact environnemental.

NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

L'AFL prend les engagements suivants :

Digitaliser ses processus métiers tout en maîtrisant l'empreinte numérique

- La poursuite du déploiement de nouveaux systèmes digitalisés pour l'activité (finance de marché, production de la paie, gestion des déclarations réglementaires, suivi des crédits...), la relation client (portail bancaire, signature électronique des contrats de crédit...), la vie sociale (vote électronique pour l'AG des actionnaires et l'approbation des accords d'entreprise par les salariés).
- Une volonté de prendre en compte l'empreinte numérique de notre activité : mise en place d'un plan de réduction de l'empreinte numérique de notre système d'information (Green IT) impliquant d'évaluer et contrôler l'impact de l'ensemble de nos ressources informatiques.

LES CHIFFRES À RETENIR

460 TONNES de CO2

Pour la seconde fois, l'AFL a souhaité réaliser son Bilan Carbone® selon la méthodologie officielle. Sur 2022, le total est **460 tonnes de CO2** de émis par l'AFL (scope 1-2 et 3 internes) soit environ **10 tonnes par collaborateur**, un chiffre **40% inférieur** à la moyenne des banques publiques et institutions financières.

greenly



Réduire son impact environnemental et les émissions de gaz à effet de serre (plan énergie climat)

- Une banque qui maîtrise ses ressources : une seule implantation physique en France, à Lyon avec une surface réduite pour limiter l'impact carbone et une charte de télétravail signée par 100% des salariés éligibles. Des mesures spécifiques ont été prises pour réduire la consommation énergétique des locaux (changement de postes de travail multi-écrans en mono-écran grande largeur, coupure de l'eau chaude au niveau des sanitaires, régulation de la température de chauffage des locaux, renforcement du dispositif de tri sélectif...)
- L'accompagnement de l'AFL dans la transition : maintien du forfait mobilités durables (FMD), mise à disposition de véhicules éco-responsables pour le personnel, mise en place d'un challenge sportif interne annuel incitant les salariés à pratiquer une activité sportive (marche, vélo, course à pied), participation au challenge mobilité inter-entreprises organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Prendre en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achats à savoir :

- La responsabilité économique, à travers la description des enjeux prioritaires de l'entreprise au vu de son activité sur les critères ESG (Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance), le choix de ses fournisseurs (locaux ou étrangers) et sous-traitants (devoir de vigilance) ;

NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX

Parce que les 44 collaborateurs de l'AFL sont les premiers acteurs de la performance de l'entreprise, l'AFL a défini et déployé, dès sa création, une politique de ressources humaines visant à favoriser l'épanouissement et le développement des compétences de ses collaborateurs.



Appliquer une politique de lutte contre les discriminations et favoriser l'égalité professionnelle

- Bien que non soumise à l'application d'un index égalité femmes-hommes du fait de son effectif, l'AFL a néanmoins décidé de le publier proactivement.
- Focus sur la méthodologie : **4 indicateurs de mesure**
 - les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, noté sur 40 points ;
 - les écarts des augmentations entre les femmes et les hommes, sur 35 points ;
 - le pourcentage de salariées augmentées après la maternité, sur 15 points ;
 - la parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations, sur 10 points.

L'INDEX ÉGALITÉ F/H :

87/100
(dans la moyenne nationale)



Veiller au bien-être des collaborateurs

LE TAUX D'ABSENTÉISME

0,67%
en 2023

- 100% des salariés éligibles ont signé la charte de télétravail bénéficiant ainsi jusqu'à 10 jours de télétravail par mois ;
- Charte sur le droit à la déconnexion ;
- Poursuite du dialogue social avec des salariés volontaires sur les aspects qualité de vie au travail : les conclusions des groupes ont donné lieu à l'établissement d'un plan d'actions, en cours de déploiement.



Développer une politique inclusive

- Insertion des jeunes : 4 contrats de professionnalisation ont été signés en 2023 ainsi que 2 conventions de stage ;
- Insertion des personnes handicapées : L'AFL fait appel à des organismes d'insertion des personnes handicapées ou ESAT pour de nombreuses missions. (achat de fournitures, impression...)

LA FORMATION

0,93

jours de formation par salarié en 2023
soit un total de 46 jours sur l'année



UN DÉVELOPPEMENT RECORD EN 2023

Résultats au 31/12/2023

Chiffres consolidés et sous référentiel IFRS

Le Groupe AFL¹ présente des résultats solides et en forte progression :

- Un Produit net bancaire de 23,4 millions d'euros (+33% par rapport à 2022)
- Un résultat brut d'exploitation de 7,6 millions d'euros (+81% vs 2022)
- Un résultat net consolidé de 5,7 millions d'euros (plus du double de 2022)
- Amélioration de plus de 11% du coefficient d'exploitation à 67,4%
- Ratio de solvabilité à 13,23%

5,7 MILLIONS
de résultat net consolidé

¹ Le Groupe Agence France Locale (Groupe AFL) est composé de l'Agence France Locale (AFL), établissement de crédit, et de l'Agence France Locale - Société Territoriale (AFL-ST), la compagnie financière détenant l'AFL.

Le volume exceptionnel de l'activité de crédit aux collectivités, métier cœur du Groupe AFL, a généré des revenus en forte progression contribuant à une augmentation de 55% sur un an de la marge nette d'intérêts.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe AFL qui avait dépassé pour la première fois les 4 millions d'euros fin 2022 connaît une croissance très importante (+81%) pour atteindre 7,6 millions d'euros.

Ce résultat confirme la progression très rapide, solide et régulière des revenus, hors éléments exceptionnels, ainsi qu'une forte discipline financière et opérationnelle.

Les charges d'exploitation qui augmentent de 17% pour atteindre 15,7 millions d'euros témoignent d'une gestion rigoureuse en pour une banque en phase de développement rapide (embauches, investissements informatiques...)

Le coût du risque est intrinsèquement limité à l'AFL en raison du modèle d'établissement de crédit public de développement, aux politiques financières conservatrices, à la gestion prudente et à l'excellente solvabilité des collectivités locales. En 2023, celui-ci a connu une reprise de provisions de 117 000 euros.

Les résultats 2023 en chiffres :

En milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Produit net bancaire - PNB	23 355	17 608
Résultats non récurrents : plus values nettes de couverture des moins values liées aux cessions de prêts et de titres	540	1 467
Résultat net de la comptabilité couverture IFRS	-1 576	367
Marge nette d'intérêt	24 267	15 651
Opérations avec la clientèle	221 566	31 182
Réserve de liquidité	84 378	2 505
Dettes et collatéral	-281 677	-18 036
Charges générales d'exploitation	-15 734	-13 403
Charges de personnel	-7 655	-6 337
Charges administratives	-7 056	-6 266
Dotations aux amortissements	-1 023	-799
Résultat brut d'exploitation	7 620	4 206
Coût du risque	117	-404
Impôts sur les bénéfices	-1 999	-1 026
Résultat Net	5 739	2 775

FOCUS SUR LES RATIOS DE L'AFL

- 13,23% : ratio de solvabilité (CET1)
- 541% : LCR
- 8,86% : ratio de levier

AU 31
DECEMBRE
2023

776 COLLECTIVITES ACTIONNAIRES DU GROUPE AFL



Retrouvez tous
nos membres



Vous êtes une collectivité

Un seul contact :

adhesion@afl-banque.fr

09 70 81 85 17

Vous êtes un investisseur

Un seul contact :

Investor-relations@afl-banque.fr

+33 9 70 81 85 17

 www.agence-france-locale.fr

